

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	27.03.2019	100000010835	18.03.2019
			Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent  
Code du produit : 06333050  
Code du produit : 6333

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Soins de la peau

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Kimberly-Clark B.V.  
Copernicuslaan 35  
Ede  
6716 BM  
Netherlands  
Téléphone : +44 1737 736000  
Téléfax : +44 1737 736670  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : sdscontact@kcc.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

: +44 1865 407333  
Ce numéro de téléphone est valable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**  
N'est pas une substance dangereuse selon le SGH.

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version 1.2      Date de révision: 27.03.2019      Numéro de la FDS: 100000010835      Date de dernière parution: 18.03.2019  
Date de la première version publiée: 12.03.2019

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aucun élément d'étiquetage n'est requis.

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
OBSOLETE - DO NOT USE	68891-38-3 500-234-8		>= 5 - < 10
DISODIUM COCOAMPHODIACETATE	68650-39-5 272-043-5		>= 1 - < 3
D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides	110615-47-9		>= 1 - < 3
alcohols, C12-14, ethoxylated	68439-50-9 500-213-3		>= 0.1 - < 1
Sodium Sulphate	7757-82-6 231-820-9		>= 0.1 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec la peau : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2019
1.2	27.03.2019	10000010835	Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Produit à haute teneur en eau.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Le matériel peut créer des conditions glissantes.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

---

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	27.03.2019	100000010835	18.03.2019
			Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Soins de la peau

---

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des mains  
Remarques : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection de la peau et du corps : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Protection respiratoire : Inutile dans les conditions normales d'utilisation.

Mesures de protection : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2019
1.2	27.03.2019	100000010835	Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

Aspect	: liquide
Couleur	: Pas d'information disponible.
Odeur	: Pas d'information disponible.
Seuil olfactif	: Pas d'information disponible.
pH	: 5.5
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e).

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

OBSOLETE - DO NOT USE:

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2019
1.2	27.03.2019	100000010835	Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): >= 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

### **D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

### **alcohols, C12-14, ethoxylated:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: > 2,000 mg/kg  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: non

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

#### **OBSOLETE - DO NOT USE:**

Espèce: Lapin  
Evaluation: Irritant pour la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
BPL: oui

### **D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Irritation de la peau  
BPL: oui

### **alcohols, C12-14, ethoxylated:**

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau  
BPL: oui

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2019
1.2	27.03.2019	100000010835	Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

### **Sodium Sulphate:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Remarques: Peut irriter les yeux.

#### **Composants:**

##### **OBSOLETE - DO NOT USE:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Corrosif

##### **D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Corrosif

BPL: oui

##### **alcohols, C12-14, ethoxylated:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

BPL: non

### **Sodium Sulphate:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

#### **Composants:**

##### **OBSOLETE - DO NOT USE:**

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

##### **D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:**

Type de Test: Test de Buehler

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2019
1.2	27.03.2019	100000010835	Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

Espèce: Cochon d'Inde  
Méthode: OCDE ligne directrice 406  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
BPL: oui

### **alcohols, C12-14, ethoxylated:**

Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.  
BPL: oui

### **Sodium Sulphate:**

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **OBSOLETE - DO NOT USE:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 25 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

#### **D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 2.95 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.  
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 12.5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Pas d'information disponible.  
BPL: oui

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Pas d'information disponible.  
BPL: oui

CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 25 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Pas d'information disponible.  
BPL: oui

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2019
1.2	27.03.2019	100000010835	Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: Pas d'information disponible.  
BPL: oui

### alcohols, C12-14, ethoxylated:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 0.876 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
BPL: oui

Toxicité pour les poissons : NOEC: 0.16 mg/l  
(Toxicité chronique) Durée d'exposition: 10 jr  
BPL: non

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Sodium Sulphate:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 7,960 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 : 1,766 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### OBSOLETE - DO NOT USE:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 1.22

#### D-glucopyranose, oligomeric, C10-16-alkyl glycosides:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: <= -0.07

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2019
1.2	27.03.2019	100000010835	Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

octanol/eau

### **Sodium Sulphate:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: -4.38  
octanol/eau

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non pertinent

### **12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

---

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

---

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### **14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## KLEENEX® Crème de lavage des mains fréquent

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.2	27.03.2019	100000010835	18.03.2019
			Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): < 0.01 %  
Remarques: pas de taxes des COV

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**KLEENEX® Crème de lavage des mains  
fréquent**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 18.03.2019
1.2	27.03.2019	100000010835	Date de la première version publiée: 12.03.2019

---

substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR